



Règlement des études

Objectif de ce règlement

Ce règlement précise :

- Les critères d'un travail scolaire de qualité 
- Le processus d'évaluation 
- Le fonctionnement du conseil de cycle 
- La communication des décisions 

 **Destiné à tous les enfants et leurs parents** 

Informations données en début d'année

Chaque enseignant informe les familles sur :

-  Les compétences à acquérir à l'école fondamentale
-  Les « socles de compétences » imposés par la Communauté Française
-  Les méthodes d'évaluation
-  Le matériel nécessaire à chaque élève

Évaluation des apprentissages

Trois fonctions principales :

Évaluation formative (conseil)

Permet à l'élève :

- De comprendre sa progression
- De se tromper, pour mieux apprendre 
- De bénéficier de remédiations et d'un soutien personnalisé

Évaluation sommative (contrôle)

- Réalisée en fin d'étapes d'apprentissage
- Résultats communiqués via le bulletin

Évaluation certificative (fin de cycle)

- En 2e et 6e primaire
 - Sert à valider les acquis
-

Bulletins scolaires

-  Remis **3 fois/an** : fin novembre, fin mars, fin juin
 -  Reflètent le travail journalier, les résultats et le comportement
-

Conseil de cycle

La **Commission C.E.B.** se prononce sur :

- Les dossiers des élèves 
 - Les résultats des épreuves internes et interdiocésaines 
 - Le passage en secondaire 
-

Relation école-parents

- Rencontres planifiées, annoncées via le journal de classe 
 -  Réunion collective en début d'année : objectifs de l'école
 -  Réunions individuelles : suivi personnalisé
 -  Rencontres informelles à la demande
 -  Réunion de fin d'année : explication des décisions du conseil de classe
 -  Possibilité de contact avec le **centre PMS** via la direction
-